

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 5 (1913)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Expériences douloureuses de nos camarades de la C.G.T. française  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383015>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Aperçu général des principaux résultats des mouvements et grèves soutenus par les fédérations syndicales en 1912.

Tab. B. Fédérations	Diminution du nombre des heures de travail					Augmentation de salaire					Les résultats furent fixés par contrat		
	nombre des cas	nombre des éta-blissements	pour ouvriers	heures par semaine	Total heures par semaine	cas	éta-blissements	pour ouvriers	par ouvrier et par semaine	Total par semaine	cas	éta-blissements	pour ouvriers
									Fr.	Fr.			
Ouvr. des communes et de l'Etat	1	1	74	124	1,776	3	9	1725	1,22	2,110	2	6	1574
Ouvr. auxiliaires des arts graph.	1	3	30	9	270	2	48	302	1,52	458	1	45	120
Ouvriers sur bois . . . . .	16	68	557	1,9	1,052	30	231	1557	2,68	4,175	29	230	1464
Travailleurs de l'alimentation . .	15	184	749	3,9	2,953	30	370	1915	2,88	5,523	20	172	1178
Ouvriers sur cuir . . . . .	5	48	90	3,1	279	21	130	369	1,62	596	14	116	123
Lithographes . . . . .	2	13	95	1,5	148	—	—	—	—	—	13	13	95
Personnel des locomotives . . . .	—	—	—	—	—	1	1	120	8,65	1,038	—	—	—
Peintres et plâtriers . . . . .	8	139	782	3	2,316	9	145	847	<sup>2</sup> 10,13	8,584	8	145	845
Ouvriers sur métaux . . . . .	16	93	1185	1,9	2,263	51	251	4428	1,87	8,269	31	452	2283
Tailleurs d'habit . . . . .	—	—	—	—	—	12	49	330	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>	12	49	330
Tailleurs de pierres . . . . .	—	—	—	—	—	13	37	455	6,07	2,765	7	26	185
Ouvriers du textile . . . . .	4	4	429	2,2	924	13	17	685	1,40	959	—	—	—
Typographes . . . . .	<sup>4</sup> 2	585	4300	1,1	4,900	1	580	4300	4,00	17,200	2	585	4300
Charpentiers . . . . .	1	2	12	5	60	15	85	686	—	1,020	2	8	123
Total	71	1140	8303	2,04	16,941	201	1953	17719	3,03	52,697	141	1847	12620

## Les résultats des mouvements défensifs

	Prolongations de la durée de travail empêchées					Réductions de salaire empêchées				
Ouvriers sur bois . . . . .	1	1	115	3	345	—	—	—	—	—
Ouvriers sur cuir . . . . .	—	—	—	—	—	1	1	108	2.—	216
Tailleurs de pierres . . . . .	1	1	25	5	125	1	2	25	6.—	150
Ouvriers du textile . . . . .	—	—	—	—	—	1	1	4	3.50	14
Total	2	2	140	3,3	470	3	4	137	2.77	380

<sup>1</sup> Introduction des trois équipes.<sup>2</sup> Y compris les augmentations de salaire qui entrent en vigueur après deux ou trois ans.<sup>3</sup> Les augmentations de salaire varient de 5 à 18 % sur les prix aux pièces.<sup>4</sup> Dans un cas, 5 heures pour 60 ouvriers. La diminution d'une heure pour les autres cas n'entretra en vigueur qu'à partir de l'année 1916.

Ce côté de la question sera examiné de plus près dans une prochaine séance de la commission syndicale.

En attendant, les ouvriers qui sont mis au courant des résultats de notre statistique, sauront se rendre compte si les sacrifices faits pour le développement et l'action des syndicats à base multiple sont bien employés ou non.

Il nous semble qu'en ajoutant les chiffres sur ce que nos syndicats offrent à leurs membres comme secours divers aux résultats visibles qu'ils obtiennent par les mouvements de salaire et les luttes économiques, l'ouvrier saura répondre à qui lui posera la question de l'utilité du syndicat, qu'il n'y a de meilleur caisse d'épargne pour les salariés que l'organisation syndicale.

## Expériences douloureuses de nos camarades de la C. G. T. française.

Un temps, c'était notre tour d'être victimes d'une campagne violente contre le fonctionnarisme, la bureaucratie, le centralisme et tous les spectres possibles et impossibles. Cette campagne était soutenue, pendant des années, par *La Voix du Peuple* et *Le Réveil*, les organes plus ou moins officiels des groupements anarcho-syndicalistes en Suisse romande.

A ce moment-là — ce fut de 1905 à 1909 — nos camarades de la C. G. T., du moins quelques-

uns, ne voyaient pas de mauvais œil cette campagne, croyant probablement qu'elle servirait à faire pénétrer en Suisse les idées et les méthodes d'action syndicales, prédominant alors en France.

Plus tard, nous avons dû constater à plusieurs reprises que *La Voix du Peuple*, l'organe de nos camarades français, se faisait l'écho du mouvement dit *localiste* — une mauvaise copie du syndicalisme anarchiste — en Allemagne et en Italie. Enfin, le mouvement plutôt anarchiste qui existe encore actuellement en Espagne, tout spécialement à Barcelone, et dont la tactique est en contradiction avec les méthodes d'organisation et la tactique poursuivie par les organisations affiliées à la cen-

trale syndicale, avec siège à Madrid, a toujours rencontré beaucoup de sympathie dans les milieux de la C. G. T. française.

Aujourd'hui, il paraît que la situation ait quelque peu changé en France. Il est possible que les anarcho-syndicalistes en Allemagne, en Bohême, en Italie et en Espagne jouissent encore de l'entière sympathie de nos camarades de la C. G. T. Mais quant aux anarchos qui se mêlent trop des cuisines de la C. G. T. en France, nos camarades français ont commencé par leur taper sur les doigts. Et, maintenant, il leur arrive d'être les objets d'une campagne spéciale de dénigrement et de mauvaise critique de la part de ceux qui, dans le temps, nous présentaient nos amis de la C. G. T. comme de véritables modèles du seul vrai syndicalisme.

Voici ce que nous apprend notre camarade P. Dumas, dans son article publié dans le plus récent numéro de la *Voix du Peuple*:

« *La Campagne contre les Fonctionnaires syndicaux.* »

Le syndicalisme qui ne peut se nourrir de théorie, mais d'action, traverse, il ne servirait à rien de le nier, une période de fatigue, d'attente.

Avez-vous remarqué que ces périodes sont extrêmement favorables à l'éclosion des idées les plus baroques, des théories les plus abracadabrantes ?

La plus absurde de toutes est la campagne menée par les anarchistes contre les délégués ouvriers. Cela n'empêche d'ailleurs pas un certain succès. La preuve, c'est que l'on commence à discuter les droits de l'invention. Question troublante. Qui a inventé le renouvellement automatique du *Libertaire*, de Janvion ou du *Réveil anarchiste de Genève* ?

Depuis qu'il y a des grèves, des mouvements collectifs menaçant pour les patrons, avant même qu'il n'y eût de permanents rétribués, les capitalistes ont employé l'arme facile de la calomnie contre les militants, contre les délégués ouvriers. Discrediter ceux qui avaient une mission de confiance à remplir, faire crier par leurs agents ou leurs journaux à la vénalité, à la trahison, c'était là l'A B C de toute politique patronale.

Aujourd'hui, les patrons se déchargent de cette besogne inférieure. Les jaunes, les renégats de toutes sortes sont assez nombreux dans les usines, les chantiers ou les ateliers pour l'accomplir. Faire la guerre aux syndicats, aux diverses formes d'associations ouvrières, se résoud, la plupart du temps, en attaques fielleuses contre les délégués ouvriers.

Or, il se trouve que, dans ces derniers temps, les copains anarchistes se sont faits, bénévolement, l'écho de toutes ces campagnes. Et ceci ne saurait

être nié, c'est que les arguments employés par les uns et par les autres ne diffèrent ni dans la forme ni dans le fond.

Quels en sont les résultats ? C'est le discredit jeté sur le militant, sur l'action qu'il accomplit, sur le caractère du mandat qui lui est confié, qui, nécessairement, rejaillit sur l'organisation qui l'a placé au poste de combat qu'il occupe, qui l'y maintient de préférence à tel ou tel autre. Ainsi, sous prétexte d'entraîner une corporation ou une masse ouvrière dans une action plus virile, on entretient le scepticisme, le manque de confiance, la crainte de toute activité de cette collectivité.

Du côté des militants, on assiste à toute cette campagne avec une passivité stoïque, un calme tolstoïen. Il paraît que ces attaques, le plus souvent écœurantes et sales, ne valent pas la peine qu'on les relève, qu'on y réponde pour rétablir les faits, pour barrer la route à la calomnie ou au mensonge. Il paraît que si nous disons notre pensée, on nous accusera de défendre notre place. Mieux vaut répondre par le mépris à toutes ces insanités, à toutes ces ridicules histoires colportées par des individus souvent équivoques. Les syndiqués sont trop intelligents, trop avertis, pour s'y laisser prendre.

Tout cela est très beau, en vérité, mais bien spécieux. Il est évident que la masse des syndiqués hausse les épaules. Si un permanent lui paraît avoir accompli son mandat loyalement, surtout si elle le juge plus apte que quiconque à occuper tel ou tel poste, elle le choisit de préférence. Mais n'oublions pas qu'il est des ouvriers de bonne foi, à l'esprit plus ou moins simpliste, qui se jettent sur toute idée nouvelle, même si elle est fautive, avec la conviction de se trouver plus avancés. Il y a d'autant plus de chance qu'ils se croient dans la bonne voie que vous n'aurez rien fait pour leur inspirer des doutes, leur donner des preuves qu'ils ont tort.

« Vous voyez, leur dit-on, personne ne répondra, parce qu'il n'y a rien à répondre. »

On reproche aux fonctionnaires syndicaux de rester à leur poste trop longtemps. Il est vrai que le reproche s'adresse aux organisations qui ont le tort de les réélire. Mais passons !

Il paraît qu'il y a un accord à peu près complet sur le laps de temps qu'ils doivent rester ; c'est deux années. Pourquoi deux ans au lieu d'un ou de trois ? Je ne sais. Dans tous les cas, on nous dit que ce laps de temps est insuffisant pour assurer une bonne et complète pourriture ; il serait suffisant, par contre, pour extraire de lui tout ce qu'il est capable de donner.

Acceptons donc ce chiffre, sans autre discussion.

Mais, alors, que fait-on au *Libertaire* ?

Il y a des délégués à la rédaction, à l'adminis-

tration du journal, n'est-ce pas? Ces délégués vivent donc sur la vente du journal, sur les souscriptions volontaires, en échange du travail de propagande qu'ils accomplissent. Bien ou mal, je ne sais et cela n'est pas intéressant, pas plus que ne serait intéressant de juger la quantité de travail fourni. Pour cela, ils relèvent uniquement de la collectivité en faveur de laquelle ils besognent. Eh bien! il me semble que le moins qu'on puisse leur demander, c'est de montrer l'exemple. Ils ne l'ont pourtant pas fait. Depuis plus de quatre années, Pierre Martin est administrateur, par conséquent fonctionnaire au *Libertaire*. Est-ce vrai, cela?

Je ne pense pas que Jean Grave se considère comme le propriétaire effectif des *Temps Nouveaux*. Le poste qu'il occupe lui a été confié par un groupe de camarades fondateurs du journal. C'est un poste de confiance qu'il occupe depuis de bien longues années et il n'est jamais venu à l'idée de personne, parmi ceux qui l'ont mis là, de le prier de céder la place à un autre, au bout de deux ans.

Pourquoi donc nos camarades anarchistes veulent nous proposer, j'allais dire imposer par la menace et le chantage, ce qu'ils n'ont jamais songé à appliquer eux-mêmes?

Il n'est pas jusqu'aux individualistes qui ne créent des fonctionnaires, des délégués à la propagande.

Tant que Libertad a vécu, il est resté à l'*Anarchie*, dont il faisait la cuisine.

Il y a des doctrines encore plus radicales, paraît-il. Celle du *Réveil anarchiste de Genève*. Bertoni est l'ennemi de toute fonction rétribuée. Il condamnera, par conséquent, le *Libertaire*, les *Temps Nouveaux* et l'*Anarchie*, de la même façon qu'il condamne syndicats, Bourses du travail et fédérations. Il ira plus loin et condamnera les fédérations nationales. Ce philosophe n'a pas compris ce que venait de faire, dans le mouvement ouvrier, des fédérations de métier ou d'industrie.

Je ne veux pas nier la valeur de l'action faite par Bertoni ou de celle qu'on lui a attribuée. Mais il est un fait indéniable, c'est la dictature incroyable exercée par lui sur le mouvement anarchiste de son pays.

Pour se convaincre de la vérité de ce que j'avance, il faudrait feuilleter les dix dernières années du *Réveil*. Vous y trouverez les mêmes rédacteurs et ils ne sont pas nombreux! Qu'en conclure? Ou que le mouvement anarchiste suisse est bien pauvre en hommes, ou que Bertoni, malgré sa prétention, n'a réussi à mettre au jour, attirer à l'anarchisme aucune valeur nouvelle, ou qu'enfin, toute initiative, toute intelligence, toute valeur personnelle ont été étouffées, broyées par l'orgueil encombrant d'une personnalité.

Voilà les résultats pratiques obtenus par des théories si radicales.

Reste l'affirmation que les postes de délégués à la propagande sont des sinécures. Quel touchant appel à la jalousie et à l'envie! Un noble saligaud traite les militants en rentiers! Sans doute le croit-il lui-même et ambitionne-t-il, pour deux ans au moins, une place si avantageuse.

Et cela n'est d'ailleurs pas vrai. Il faut le dire. D'une façon générale, les permanents sont payés au salaire moyen de leur corporation, quelquefois moins, et je ne connais aucun exemple de militants se retirant avec de l'argent. Mais il faut flatter la masse, ou ce que l'on appelle ainsi. Il faut, surtout, faire payer cher aux militants la prétention qu'ils ont affirmé trop haut, de ne pas s'incliner devant les mots d'ordre venus de l'extérieur, de servir de tremplin à un journal ou à une coterie. Voilà la raison, l'unique, de toute cette malpropre démagogie.»

\* \* \*

Très justes, toutes ces objections, mais il eût été mieux de les faire valoir un peu plus tôt. Mais, enfin, mieux vaut tard que jamais. Nos camarades français passent aujourd'hui où nous avons dû passer il y a six ans. Puisque les faits ont fini par nous donner raison et que nos fédérations industrielles ou nationales et, avec elles, les institutions de secours, l'administration centrale et le système des fonctionnaires permanents se sont développés de plus en plus en Suisse, en dépit des attaques des anarchos, nos camarades de la C. G. T. française auront également raison sur tous ceux qui les attaquent aujourd'hui.

Les lois du développement économique qui, en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Suisse, ont exigé les formes de l'organisation syndicale actuelle et la tactique qu'elle poursuit, ces mêmes lois auront en France aussi une influence plus forte sur le mouvement syndical ouvrier que les philosophes les plus fanatiques ou les théoriciens les plus habiles.

«2»

## Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne.

Lucerne, le 1<sup>er</sup> octobre 1913.

*Aux Associations professionnelles suisses.*

1. La loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents, du 13 juin 1911, stipule que tous les employés et ouvriers de certaines industries et entreprises sont obligatoirement assurés en cas d'accidents et règle tous les détails de cette assurance.

Les entreprises soumises à l'assurance obligatoire sont les suivantes:

1. les entreprises de chemins de fer, de bateaux à vapeur, et la poste;